

 **Contactez SOLiHA Gironde**  
**05.56.33.88.94**

**Des permanences sur votre territoire pour répondre à toutes vos questions !**

- > Le 1er mercredi du mois de 10h à 12h en alternance à Lesparre (Communauté de Communes - 10 place du Maréchal Foch) et Pauillac (Mairie - 1 quai Antoine Ferdinand).
- > Retrouvez le planning sur le site de la Communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
GIRONDE

211, cours de la Somme  
33800 Bordeaux  
www.gironde.soliha.fr  
05 56 33 88 94

**Ou inscrivez-vous directement sur le site de l'Agence nationale de l'habitat :**  
**mon.projet.anah.gouv.fr**

**Bénéficiez d'aides pour rénover votre logement**



**OPAH**

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat décidée par

**Médoc Coeur de Presqu'île**

**8 millions d'euros d'aides pour financer vos travaux**

**2019  
2024**

**Les partenaires de l'OPAH :**



**Médoc Coeur de Presqu'île**  
communauté de communes

**C'est quoi l'OPAH ?**

- > **Des aides financières** pour la réalisation de vos travaux
- > **Un accompagnement gratuit administratif et technique** tout au long de votre projet

**Une aide pour quels travaux ?**

- > **Rénovation énergétique**  
isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage...
- > **Mise aux normes**  
d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage....) et assainissement
- > **Adaptation**  
aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)
- > **Aides supplémentaires à Pauillac et Lesparre-Médoc**

**Qui est concerné ?**

> **Vous êtes propriétaire occupant**

Vous souhaitez améliorer le confort de votre résidence principale, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 40 à 80% du montant hors taxes des travaux plafonné à 20 000 € ou 50 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux.



> **Vous êtes propriétaire bailleur**

Vous envisagez la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement que vous souhaitez mettre en location ?

Grâce à l'OPAH, valorisez votre patrimoine, facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires !

Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant atteindre de 30% à 80% du montant hors taxes des travaux plafonné à 750 € ou 1000 € par m<sup>2</sup> selon le cas.

En contrepartie, le logement sera conventionné pendant une durée de 9 ans.

**Conditions principales à respecter**

- > Être propriétaire d'un logement qui a plus de 15 ans
- > Attendre l'accord des financements pour commencer les travaux
- > Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment (et labellisés RGE pour les travaux de rénovation énergétique)